

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51

PUBLICATION PERIODIQUE

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRÉNÉES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

ABONNEMENT ANNUEL : 150F

BULLETIN N° 11 DU 6 JUILLET 1989

TOURNESOL

Stades végétatifs Ils s'échelonnent de **6 à 8 paires de feuilles** pour les semis les plus tardifs à **pleine floraison**.

PHOMOPSIS

Situation Les conditions de sécheresse exceptionnelle du printemps et de ce début d'été sont certainement à l'origine de l'absence de projections de spores du champignon.
En effet, depuis l'envoi de notre dernier bulletin du 20 Juin, les observations du réseau de piégeage indiquent des projections nulles.
A ce jour, il n'a pas été observé de symptômes sur feuilles.
Toutefois, de rares attaques de Phomopsis sur tiges, au niveau du collet, sont observées en divers départements (Gers, Haute-Garonne et Tarn notamment) depuis la mi-Juin. Ces attaques ont vraisemblablement pour origine des contaminations de début Mai, sur des cultures précoces. Leur importance économique est négligeable.

Préconisation - Variétés traditionnelles des zones à risques moyen et fort (cf. bulletin n° 7) n'ayant pas encore atteint le stade "bouton étoilé" :

Dans les parcelles dont la culture a un potentiel de rendement intéressant, envisager une application en cas de changement de situation climatique (pluie ou orages annoncés) avant la floraison.
Intervenir avec l'un des produits indiqués dans notre bulletin n° 9 du 3 Juin. Ajouter SPORTAK PF à 2 l/ha.

- Toutes variétés actuellement en pleine floraison :

Toute intervention fongicide est inutile.

MAIS

PYRALE

Situation Le premier vol de papillons s'est régulièrement poursuivi en Juin, avec un maximum qui paraît s'être produit dans la dernière semaine du mois.

Préconisation *Surveiller particulièrement les pontes de pyrale dans les parcelles les plus tardives de maïs-semence et de consommation à fort potentiel de rendement.*
Suivre les indications contenues dans notre dernier bulletin (n° 10 du 20 Juin).

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRENEES. Le Directeur-Gérant : D. CALLU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

P41

NOTE CONCERNANT LA LUTTE CONTRE L'HELMINTHOSPORIOSE DU MAIS due à *Exserohilum turcicum*

A.G.P.M. **S.P.V.**

Depuis la campagne 1986, les infestations d'helminthosporiose causent, tant dans les parcelles de production de semences du maïs des Landes et des Pyrénées-Atlantiques que dans les champs de production de maïs consommation des sols sableux forestiers d'Aquitaine, des pertes de rendement économiquement sensibles.

L'année 1988 a en outre montré qu'une certaine extension de la maladie aux zones de production de maïs limitrophes de la région Aquitaine était à craindre.

Stratégie de lutte en production de maïs-semences

Les essais réalisés ces dernières années montrent clairement l'intérêt de la protection fongicide. En l'état actuel de nos connaissances, la méthode de protection la plus sûre consiste en deux applications :

- la première dès que 5 % des pieds portent au moins une tache,
- la seconde 25 jours plus tard.

Selon l'importance de l'attaque sur la parcelle, l'écart de rendement (en grains secs aux normes) dû à la protection fongicide peut varier de 10 à 60 % par rapport à une parcelle non traitée.

Stragégie de lutte en production de maïs-consommation

En termes de charges opérationnelles, la marge de manoeuvre est plus étroite dans le cas de la protection phytosanitaire des maïs-consommation que dans celui des maïs-semences.

La double application, préconisée pour ces derniers, sera réservée aux parcelles à forte espérance de rendement et dans le contexte d'années où les attaques d'*E. turcicum* apparaissent avant le stade 10 feuilles et dans une proportion élevée de parcelles de la zone de production.

Dans les autres cas, il est possible de se contenter d'un seul traitement réalisé entre la floraison et la fin du stade laiteux, selon la tardivité d'occurence des lésions foliaires. En tout état de cause, les Avertissements Agricoles renseignent utilement les producteurs sur ces aspects.

Produits utilisables

En l'état actuel des autorisations provisoires de vente accordées dans la catégorie "helminthosporiose du maïs", seuls le PUNCH C à 0,8 l de p.c./ha et l'IMPACT TX à 2,5 l de p.c./ha peuvent être préconisés pour la campagne 1989.

Précaution d'emploi

L'expérience de l'année 1988 prouve que la sélectivité des produits de la famille des inhibiteurs de la biosynthèse des stérols n'est pas parfaite lorsque les traitements précèdent la floraison.
Dans ce cas, l'application devra être faite soigneusement, en respectant scrupuleulement les doses préconisées par les firmes, et en évitant les recoupements de rampe. ■